

Lettre 99

Au Citoyen Marie, Représentant du Peuple et Ministre de la justice

Citoyen Ministre,

J'ai lu hier avec la plus grande surprise, le retrait de votre part, du projet de la loi du divorce. La Constitution dont on s'occupe a déjà proclamé comme la charte de 1830 la liberté des cultes c'est à dire que la religion d'état n'existera plus, comme dans la charte de 1814.

Je ne vois pas, Citoyen Ministre, pourquoi l'on a fait une Révolution en février au cri de Vive la Réforme, pour rester dans la même ornière, puisque par le retrait ci-dessus il est prouvé que l'on a adopté un principe et que l'on ne veut pas en suivre les conséquences. Je pourrai entrer dans de longs détails à cet égard que vous connaissez mieux que moi. Je préfère vous remettre une petite brochure que j'ai fait imprimer en 1844, et qui résume tout ce que l'on a pu dire sur cette matière, à différentes époques.

Si vous avez lu les journaux de hier, vous aurez remarqué que chaque journal, suivant sa couleur a ajouté après la lecture de votre lettre au président de l'assemblée nationale, des exclamations diverses de la part des membres de l'assemblée. Ainsi l'un a dit : (vive approbation), l'autre (hilarité générale), un autre (sensation prolongée) enfin plusieurs (mouvements divers). Ce qui prouve qu'il n'y a pas unanimité dans l'assemblée pour ou contre le projet. Lisez, je vous prie ma petite brochure, et soyez convaincu d'une chose qu'il faudra tôt ou tard rétablir le divorce ou réviser la loi sur la séparation de corps.

Je me suis laissé dire que sous la dynastie déchue, lorsque Mr Thiers était ministre, et qu'il voulait obtenir de la chambre des Pairs un vote quelconque, il les menaçait de la présentation de la Loi du divorce. Je ne pense pas qu'il en soit de même aujourd'hui, à l'égard d'une certaine partie de l'assemblée nationale. Tout est possible ! Je terminerai mes réflexions par cette observation : aujourd'hui que l'on fait des démonstrations en faveur d'Henri V, il est très bien de faire entendre à tous les légitimistes c'est à dire aux henriquinistes, que le divorce ne doit pas exister parce que la religion s'y oppose, que par conséquent le Duc de Berry ne pouvait pas divorcer avec l'anglaise qu'il avait épousée, qu'aux yeux de la morale et de la religion Henri V n'est qu'un bâtard et que l'on ne doit pas penser à une nouvelle restauration en le mettant sur le trône de France. Voilà qui est très rationnel. Quoiqu'il en soit après toutes oppositions, je déclare moi, que l'on ne peut repousser la Loi du divorce, attendu que la Constitution proclame la liberté des cultes, c'est à dire que le gouvernement n'a plus une religion d'Etat, comme sous la première restauration c'est à dire d'après la charte de 1814 que la charte de 1830 a annulée et à plus forte raison la Constitution de 1848.

Si vous avez lu l'Union Catholique, vous y verrez cette réflexion : " Le Ministre de la justice a écrit au président de l'assemblée que le gouvernement retirait le projet de Loi du divorce. C'est un peu tard et personne n'y pensait plus. On pouvait croire que l'œuvre de Mr Crémieux avait disparu sous le mépris public. Mr Marie qui était ministre et qui a été par son silence le complice de Mr Crémieux a sans doute ressenti quelques remords et a voulu se réhabiliter par la démarche qu'il vient de faire. Nous l'en félicitons. "

L'Union Catholique qui flétrit la loi du divorce n'a pas réfléchi que le Duc de Berry ayant divorcé doit être flétri et par conséquent, Henri V, l'enfant du miracle n'est qu'un bâtard et que la religion et la morale doivent le repousser comme prétendant.

Salut et fraternité,

Le citoyen ANTONIN
Place du Louvre 18
25 septembre 1848